

L'ÉCHO DES LUGUES



BULLETIN MUNICIPAL DE HOUEILLES JANVIER 2018



ÉDITO

Année après année notre commune se transforme. Même si nos moyens sont quelque peu contraints en raison de la diminution des dotations de l'État, la volonté de l'équipe municipale de mettre en œuvre les transformations et les innovations nécessaires au bien vivre ensemble est toujours aussi grande. Au niveau communal, l'année a été fertile en travaux de tous genres : rénovation de six chalets, sécurisation du village grâce à l'installation d'un plateau surélevé, de barrière devant l'école, ainsi que l'installation d'un panneau pédagogique qui indique la vitesse des véhicules. Nous avons également entrepris au cimetière la construction d'un columbarium de six places. Toujours dans le même cadre, nous avons terminé la reprise des concessions, le nettoyage des tombes ainsi que l'installation d'un ossuaire. Sur le plan de la voirie, nous avons également fini les travaux de voirie du lotissement (lamangeyre). Dans le domaine des actions à venir, nous travaillons sur le dossier de la piscine avec l'assistance technique du Conseil Départemental.

Le coût de cette étude est bien moindre que si nous l'avions confié à un cabinet extérieur.

Une commune, c'est avant tout un lieu de convivialité et de partage. En cela, je souhaite à l'occasion du nouvel an à tous les habitants de Houeilles de perpétuer ces valeurs d'amitiés et de solidarité indispensables au bien-être de l'ensemble de la population.

Au nom du Conseil Municipal je présente mes meilleurs vœux pour 2018 à chacune et à chacun d'entre vous, ainsi qu'à tous vos proches. Que cette nouvelle année soit avant tout celle d'un nouveau départ, celle du bonheur et d'une humanité retrouvée. J'ai également une pensée pour ceux et celles frappés par la maladie, par un deuil, pour les personnes âgées dont la santé est fragile, pour les personnes seules et qui ne pourront pas partager pleinement ces moments de fêtes. Je leur exprime ma fraternité et toute ma sympathie. Entrons dans cette nouvelle année avec joie, espoir, projet et ambition.

Chrystel COLMAGRO
Maire de Houeilles



- Horaires d'ouverture de la Mairie :
Du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi :
9h à 12h00 et de 14h30 à 16h30
Le samedi de 10h à 12h
Tel : 05 53 89 10 30
Mail : mairie-houeilles@wanadoo.fr
- Horaires d'ouverture de l'Agence Postale :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h00
Le samedi de 10h à 12h00
Tel : 05 53 89 32 68

Bilan des 3 ans écoulés

La sécurisation au niveaux des écoles a été notre priorité : plateau surélevé, panneaux pédagogique, barrières devant les écoles

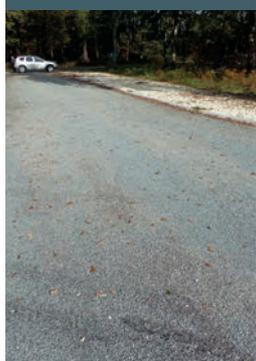


La municipalité a décidé de partir sur le projet d'une piscine neuve pour un montant de 626 492 euros HT. Nous avons déposé des demandes de subventions qui nous l'espérons atteindront 50% du montant, auprès de l'État, le Département, la Communauté de Communes et le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne. Une réponse devrait nous être donnée d'ici l'été.



- 6 chalets ont été rénovés : isolation, peinture
- 3 chalets ont eu leur cuisine réhabilitée
- 9 chalets où ont été installés : télévision, machine à lavée et la WIFI
- Le remplissage touristique est de 90% ce qui permet au budget d'être en excédent
- 3 chalets ont été restaurés pour la location à l'année

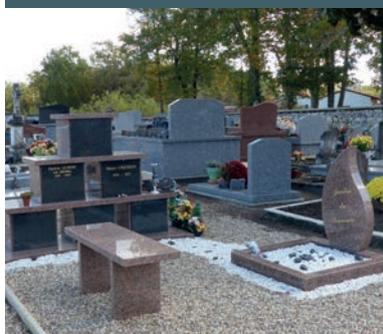
Finition de la voirie du lotissement de Lamangeyre



En face de la maternelle sur la place Jean Moulin création par la communauté de communes de 8 places de covoiturage



Construction d'un columbarium de 6 places. Reprise et nettoyage des concessions abandonnées et création d'un ossuaire



Budget communal

Évolution dépenses 2015/2016



Évolution autofinancement 2015/2016



Évolution recettes 2015/2016



Malgré une baisse des dotations de 7% depuis 2015, nous avons augmenté notre capacité d'investissement, ce qui nous permet d'envisager des perspectives favorables concernant la mise en place de projet structurants pour la commune.

Rétrospective

Cérémonie du 11 novembre en présence de M. le Député de Mme la Conseillère Départementale, Mme le Maire et les élus



Repas des aînés avec animation et bonne humeur.

Repas-spectacle de l'école : la magie de Noël retrouvée

Repas de Noël pour les enfants de la commune : un pur moment de partage, de solidarité pour le plus grand bonheur des enfants.

Il y a dans la vie des dates et des lieux que l'on garde précieusement aux creux de sa mémoire. Le vendredi 22 décembre a été un instant magique à la cantine de Houeillès, où convivialité, rires, chants se sont mêlés pour faire un véritable feu d'artifice avec le mot bonheur comme fil rouge.

Le repas de Noël des enfants de la commune a été une réussite totale. Organisé de main de maître par l'amicale des parents d'élèves dont la Présidente n'est autre que la souriante et sympathique Virginie Artiguelong, le repas du midi le 22 décembre dernier a été le point d'orgue de cette fin d'année. Les enfants de l'école ont eu droit à des mets alléchants. De l'entrée au dessert, les papilles de tous les convives ont participé à la fête. Outre l'aspect gustatif, il est bon de



Les enfants attendent avec impatience le repas



Nos dynamiques parents d'élèves

féliciter l'ensemble des acteurs de ce jour, que ce soit les enseignants, Gilda, Julie, Laurence, Romain le Directeur de l'école, Nathalie la cantinière, la représentante de la municipalité ainsi que l'ensemble des parents d'élèves qui se sont démenés pour faire de cette date une journée inoubliable, pour tous les enfants.

Après avoir vécu ces instants de plaisirs et de joie, nous pouvons dire sans nous tromper que notre commune est prospère, car riche de par l'humanité et le sens du partage de ses habitants. Un grand Bravo à toutes et à tous, vous êtes des êtres humains magnifiques.



Les enfants captivés par le spectacle

L'arrivée du Père Noël



Le Club Nautique Houeillissais

Le 20 janvier, le Club Nautique a organisé sa traditionnelle soirée poule au pot.

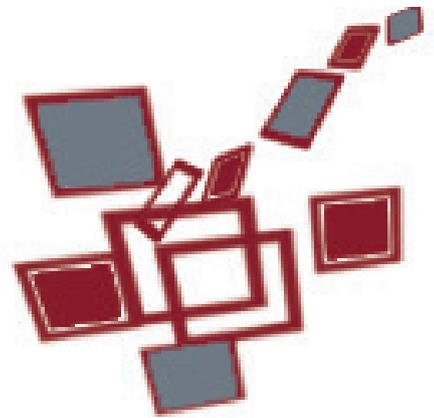
De nombreuses personnes étaient présentes. Nous avons passé un excellent moment avec Michael Vigneau animateur et accordéoniste.

Nous vous invitons au vide-grenier qui aura lieu à Pâques.



Agenda

En juin → fête de la musique
Le 14 juillet → retraite aux flambeaux avec les Bandas
Le 1^{er} août → marché gourmand
Le 2^{ème} week-end de septembre → ouverture de la chasse et fête locale



Civisme

La citoyenneté est l'affaire de tous !

Vous trouverez ci-joint quelques rappels concernant des règles de vie afin que Houeillès continue d'être un havre de paix pour chaque habitant de la commune.

Le bruit constitue une des principales causes de nuisances invoquées par les concitoyens et les conséquences sanitaires dues au bruit sont aujourd'hui bien connues (lésions auditives, insomnies, pathologies cardiaques, agressivité, dépressions...). De jour comme de nuit, aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité publique du voisinage ou à la santé d'autrui, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

ARRÊTÉ MUNICIPAL CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

- L'utilisation des tondeuses, tronçonneuses, et tous appareils à moteur, *est interdite entre 20h et 7h du matin et toute la journée des dimanches et jours fériés.*
- Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde *sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.*
Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive y compris par l'usage de tout dispositif dissuasif.

Vigilance sur votre consommation d'eau

Concernant votre consommation d'eau, nous vous demandons d'accroître votre vigilance, afin d'éviter une désagréable surprise lorsque vous recevrez votre facture. Dans ce cadre, nous vous rappelons que la commune est responsable des fuites jusqu'au compteur. Après le compteur, les dysfonctionnements sont de la responsabilité de l'abonné.

Pour tous compléments d'informations, n'hésitez pas à contacter la mairie.



Brèves

PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état-civil de la mairie à partir du 1er novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au Journal officiel du 19 novembre 2016 (article 48).



CARTE GRISE

Nous assistons aujourd'hui à la démocratisation des démarches de carte grise en ligne. Depuis le 06 novembre 2017, l'immatriculation d'un véhicule se fera uniquement sur Internet. Cependant, une borne est mise à disposition pour vous permettre de faire vos démarches à la préfecture, grâce à l'aide d'une personne affectée au service civique.